



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 7 DECEMBRE 2011

SPECIAL N ° 4 - DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2011298-0017 - ARRETE N ° 2011-02 du 25 octobre 2011 portant
subdélégation de signature du CETE du Sud- Ouest.

..... 1



Direction du CETE du Sud-Ouest

ARRETE N°2011 - 02 du 25 octobre 2011 portant subdélégation de signature

VU le code des marchés publics,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de certains tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 25 mars 2009 nommant Madame Anne-Marie CHARVET, préfète de l'Aude ;

VU l'arrêté ministériel du 14 décembre 2009, nommant M. Richard Pasquet, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur du centre d'études techniques de l'équipement du Sud-Ouest (CETE SO) ;

VU la circulaire interministérielle du 1^{er} octobre 2001 relative à la modernisation de l'ingénierie publique et déroulement de la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 donnant délégation de signature à M. Richard Pasquet, en qualité de directeur du CETE du Sud-Ouest ;

Sur proposition du Directeur du CETE SO, Richard Pasquet,

Arrête

Article 1^{er} – Délégation de signature est donnée pour signer les actes relatifs aux prestations que les services de l'Etat peuvent apporter aux collectivités territoriales, à leurs établissements publics et aux EPCI, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 sus-visé, dans le cadre de leurs attributions, à :

- Jérôme Wabinski, Directeur adjoint du CETE SO,
- Didier Treinsoutrot, Directeur de la Délégation Aménagement Laboratoire Expertise Transports de Toulouse (DALETT),
- Florence Saint-Paul, Directeur adjoint de la Délégation Aménagement Laboratoire Expertise Transports de Toulouse (DALETT),
- Louahdi Khoudour, chef du groupe Evaluation des Systèmes d'Aide aux Déplacements - Zone Expérimentale Laboratoire de Trafic (DALETT),
- Yves Pasco, chef du Département Laboratoire de Bordeaux,
- Georges Arnaud, chef du domaine environnement, au Département Laboratoire de Bordeaux,
- Jean-Charles Hamacek, chef du Département Aménagement et Intermodalité des Transports,
- Frédéric Damour, adjoint au chef du Département Aménagement et Intermodalité des Transports,
- Danielle Cassagne, chef du Département Transports Intelligents, Sécurité et Partage de la Voirie,
- Gilles Duchamp, adjoint au chef du Département Transports Intelligents Sécurité et Partage de la Voirie,
- Pierre Paillusseau, chef du Département Ouvrages d'Art,
- Jean-Marie Calbet, consultant expert,
- Marie-Reine Bakry, consultant expert,

Article 2 – M. Richard PASQUET, Directeur du CETE SO, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Fait à Saint-Médard en Jalles, le 25 octobre 2011

Le Directeur du CETE SO,


Richard PASQUET